

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
14e séance
tenue le
mardi 23 octobre 1990
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 14e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'Édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/45/PV.14
2 novembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINTS 45 A 66 ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. ADNAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous transmettre mes félicitations personnelles les plus chaleureuses ainsi que celles de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de cette commission importante. Vous représentez un pays avec lequel la Malaisie a toujours entretenu des relations chaleureuses et amicales. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau.

Depuis la ratification de la Charte le 26 juin 1945, les Nations Unies sont devenues le point de convergence des efforts de la communauté internationale visant à promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales par la coopération, le règlement pacifique des différends et le désarmement. De par son existence même, le désarmement est apparu comme l'un des éléments principaux de la sécurité générale. Ce n'est que quelques jours après la signature de la Charte que le monde est entré dans l'ère atomique. Cet événement a mis les Nations Unies en présence de problèmes sans précédent, d'une ampleur mondiale. Néanmoins, l'Organisation, quant à elle, a réagi rapidement à cette nouvelle tournure des événements, qui devaient nécessairement faire du désarmement une nécessité plus urgente et le mettaient à l'avant-plan dans le monde de la politique et de la sécurité internationales.

La première séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est tenue le 10 janvier 1946. Le lendemain, la Première Commission se réunissait pour la première fois et la seule question de son ordre du jour relative au désarmement, mais d'une importance essentielle, s'intitulait "Résolution relative à la création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique et autres questions connexes". La toute première résolution des Nations Unies, la résolution 1 (I) du 24 janvier 1946, traitait des problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique.

Le processus permanent qui a commencé en janvier 1946 a fait de la Première Commission la dépositaire de tout un ensemble d'expériences communes dans le domaine du désarmement. Au fil des ans, la Commission n'a jamais omis de signaler les problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissaient, et de formuler des recommandations appropriées en vue de les résoudre. Par l'intermédiaire de

M. Adnan (Malaisie)

l'Assemblée générale, elle a été une source de recommandations et de directives adressées aux Etats Membres, aux autres organes délibérants en matière de désarmement, y compris la Commission du désarmement et divers organes de négociation, ainsi qu'à la Conférence du désarmement. Cette notion du rôle des Nations Unies en matière de désarmement se fonde sur la reconnaissance du fait que le désarmement, à l'époque nucléaire, se trouve au coeur de toute solution à long terme du problème de la paix et de la sécurité internationales. Comme l'Assemblée générale l'a reconnu lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement de 1978, les stocks existants d'armes, en particulier d'armes nucléaires, l'accumulation constante d'armes et de forces armées et la concurrence interminable visant à obtenir une supériorité qualitative posent d'incalculables menaces à la paix et, en fait, à la survie même de l'humanité. C'est pourquoi la Malaisie continue de croire qu'il est essentiel que la paix et la sécurité internationales soient recherchées par le biais de réductions d'armements, tant dans le cadre des Nations Unies, où tous les Etats Membres peuvent jouer un rôle actif, que sur une base unilatérale, bilatérale ou régionale, conformément aux buts et principes de la Charte.

Au cours des deux dernières années, et surtout au cours de ces quelques derniers mois, nous avons été témoins de nombreux événements variés aux échelons politique et de la sécurité. Nous avons également assisté à la transformation des relations Est-Ouest sous forme de mouvements visant au dialogue, à la coexistence et à la coopération. Tout en nous félicitant de cette phase plus positive que traversent leurs relations, il est malheureux que le processus n'ait pas beaucoup contribué au processus de désarmement multilatéral. En conséquence, nous prions instamment les parties intéressées de tirer pleinement parti des négociations multilatérales éventuelles, en particulier la Conférence du désarmement, en vue d'accélérer la réalisation d'un programme global et complet de désarmement.

Certes, les changements rapides sur la scène politique devraient nous apporter l'élan nécessaire pour créer des conditions plus propices à la recherche d'un accord universel sur la prévention d'une guerre nucléaire. Toutes les guerres, qu'elles soient nucléaires ou classiques, devraient être prévenues. Une guerre nucléaire ne devrait jamais être déchaînée. Nous sommes fermement persuadés que, si les Etats dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité essentielle de prévenir une guerre nucléaire, toutes les nations ont un intérêt vital dans la négociation

M. Adnan (Malaisie)

de mesures visant à prévenir une guerre nucléaire. Tenant compte de la puissance destructrice unique des armes nucléaires et des conséquences catastrophiques qu'une guerre nucléaire aurait pour l'humanité, faire valoir la Charte des Nations Unies pour justifier le recours aux armes nucléaires dans l'exercice du droit à l'autodéfense contre une attaque armée classique est une attitude qui n'est ni légitime ni justifiable. Nous estimons que croire au maintien de la paix mondiale grâce à la dissuasion nucléaire est l'illusion la plus dangereuse qui ait jamais existé. En attendant la réalisation du désarmement nucléaire, le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires devrait être interdit.

M. Adnan (Malaisie)

La Malaisie croit qu'un désarmement nucléaire complet ne peut être obtenu que moyennant un accord sur une interdiction complète des essais. Il est regrettable que, malgré la récente amélioration du climat politique mondial, aucun relâchement ne se soit produit dans l'amélioration qualitative des armes nucléaires. La Malaisie est donc d'avis que la réalisation d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires est une étape nécessaire vers le désarmement nucléaire et constitue une priorité absolue, puisqu'elle empêcherait tant le perfectionnement qualitatif des arsenaux nucléaires actuels que la prolifération horizontale qui s'ensuivrait inévitablement sans cette interdiction. Une approche graduelle ou par étapes relativement à l'élimination des essais d'armes nucléaires n'interromprait pas la modernisation des armes nucléaires, mais légitimerait plutôt la réalisation de ces essais.

La Malaisie se félicite donc du rétablissement du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires", par la Conférence du désarmement, le 17 juillet 1990. Nous prenons aussi note de la décision de la Conférence de rétablir le Comité spécial au début de la session de 1991, et nous espérons fortement que le Comité spécial rétabli suscitera des négociations précises et urgentes vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ma délégation réaffirme sa conviction qu'il y a une nécessité absolue de procéder à des négociations multilatérales urgentes sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire, au moyen de l'adoption de mesures concrètes menant à l'élimination complète des armes nucléaires. Les négociations sur le désarmement nucléaire sont d'une importance vitale pour nous, parce que l'existence d'armes nucléaires dans les arsenaux d'une poignée d'Etats et le développement qualitatif et quantitatif de ces armes menacent directement la sécurité des Etats dotés ou non dotés d'armes nucléaires. Même si la responsabilité première du désarmement nucléaire incombe aux grands Etats dotés d'armes nucléaires, tous les autres Etats ont leur rôle à jouer et doivent aussi contribuer aux efforts tentés pour éliminer les armes nucléaires. Dénier aux Etats non dotés d'armes nucléaires le droit de participer à l'élaboration de mesures de désarmement nucléaire serait moralement indéfendable et juridiquement incorrect. Vu la nature interdépendante et multiforme des perceptions de sécurité et de menace, il est évident que ces questions doivent être traitées de façon multilatérale.

M. Adnan (Malaisie)

Une autre question qui préoccupe ma délégation est celle de l'expansion et de la modernisation des forces navales par certains Etats. Cette expansion, associée au perfectionnement croissant des systèmes d'armements marins, au déploiement en mer d'armes nucléaires stratégiques et tactiques et à l'introduction de sous-marins à propulsion nucléaire dans différentes régions du monde, a donné des capacités inquiétantes aux marines de ces quelques Etats. Comme les forces navales font partie intégrale de l'ensemble des structures militaires, elles ne doivent pas être exclues des efforts de désarmement. Les activités navales étendues des puissances nucléaires sont une source de préoccupation, étant donné que la mobilité des forces navales permet leur déploiement rapide et souple. Ma délégation exprime sa satisfaction devant les débats sur le désarmement et les armements navals qui se sont déroulés dans le cadre de la Commission du désarmement.

Ma délégation réaffirme son aversion pour le recours aux armes chimiques dans des conflits régionaux et pour la prolifération de ces armes horribles de destruction massive. La Malaisie une fois encore fait sien l'appel de la communauté internationale à l'élimination de ces armes inhumaines au moyen de la conclusion d'une convention globale sur les armes chimiques. Nous sommes encouragés par l'accord intervenu en juin dernier entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction de leurs stocks d'armes chimiques.

A titre d'observateur aux séances de la Conférence du désarmement, nous continuons à surveiller étroitement les progrès des négociations sur la convention multilatérale proposée sur l'interdiction réelle et complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. Tout en prenant note des progrès accomplis jusqu'ici, nous nous préoccuons également du rythme des négociations et du simple fait que le temps joue contre les négociateurs. Nous demandons instamment aux parties concernées de manifester une plus grande volonté politique de supprimer les derniers obstacles afin de permettre la conclusion rapide de la convention. Des mesures unilatérales et bilatérales, si bienvenues soient-elles, ne sont que temporaires par nature et limitées dans leur portée.

La Malaisie continue à souscrire à l'idée que l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité et doit donc être utilisé exclusivement à des fins pacifiques pour favoriser un développement social, économique et scientifique qui serait bénéfique à tous les pays. Nous croyons que

M. Adnan (Malaisie)

tous les Etats, surtout ceux qui sont dotés de grandes capacités dans le domaine spatial, peuvent contribuer activement à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et prendre des mesures immédiates pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération et de la compréhension internationales.

Il eut temps d'abandonner le recours à la force dans les relations internationales et de rechercher la sécurité par le désarmement. Il ne peut y avoir de véritable désarmement sans que le principe fondamental de la Charte invitant les Etats membres à s'abstenir, dans leurs relations internationales, de la menace ou de l'emploi de la force soit fermement respecté. Dans un monde où les Etats ne se sentiraient pas liés, individuellement et collectivement, par ce principe, la recherche d'un désarmement n'est pas susceptible de porter fruit. Ainsi, si la Première Commission entend devenir l'organe clef de l'Assemblée générale sur les questions de désarmement, elle doit également soutenir fermement les règles de la Charte sur le non-recours à la force dans les relations internationales. La Commission ne doit jamais perdre de vue le fait que le rôle des Nations Unies dans le désarmement est inséparable du rôle des Nations Unies dans les affaires mondiales. Il est d'une importance cruciale pour la cause du désarmement que l'Organisation soit utilisée efficacement en tant qu'instrument de la paix mondiale.

M. PENNANEACH (Togo) : Monsieur le Président, compétence, sens de la mesure et habileté diplomatique, telles sont, de l'avis de ma délégation, les qualités personnelles qui vous ont fait recueillir l'assentiment unanime des membres de la Première Commission pour conduire nos travaux.

Cet assentiment s'est sans doute également inspiré de la foi profonde de votre pays, le Népal, dans la promotion de la paix, de la sécurité internationale et du désarmement comme facteurs du progrès de l'humanité.

Il me plaît donc de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous assurer de l'étroite collaboration de la délégation togolaise dans l'exercice de vos importantes fonctions.

M. Pennaneach (Togo)

Je voudrais associer à ces félicitations ainsi qu'à mes souhaits de plein succès les autres membres du bureau de la Première Commission.

Nous sommes témoins depuis quelque temps d'une accélération de l'histoire qui défie les pronostics les plus futuristes et les calculs les plus osés.

Tout se passe comme si nous sortions d'une longue nuit de léthargie et de tâtonnement pour entrer dans un univers où trouveront désormais leur plein épanouissement les vertus du dialogue et de la concertation et les idéaux de paix, de solidarité et de coopération.

Les bouleversements spectaculaires auxquels nous assistons appellent moins à une euphorie béate qu'à une vision lucide et perspicace de l'avenir de notre monde. Ainsi se pose à nous une question fondamentale : comment tirer le meilleur bénéfique possible de ces mutations profondes pour relever durablement les défis qui subsistent et pour trouver les réponses efficaces aux nouvelles exigences qui émergent? Ceci, afin de construire un nouvel ordre mondial au sein duquel toutes les nations, grandes et petites, riches et pauvres, trouveront leur épanouissement total.

Contrairement aux simplifications hâtives et lourdes d'arrière-pensées idéologiques qui se sont fait jour il n'y a pas très longtemps, la fin de la guerre froide n'est pas la victoire d'un camp sur l'autre, mais plutôt le triomphe de la raison, ainsi que des nobles principes, idéaux et objectifs de l'Organisation des Nations Unies, laquelle s'est toujours voulu l'instrument de concrétisation des aspirations les plus nobles et les plus sacrées des peuples que nous représentons.

Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de répondre de manière conséquente aux nouvelles exigences du maintien de la paix dans le monde, il s'agit essentiellement : premièrement, d'exploiter rationnellement le climat politique actuel d'entente et de coopération entre l'Est et l'Ouest pour lever les obstacles à l'engagement ou à l'accélération des efforts de limitation des armements et de désarmement et pour réorienter dans une optique défensive les politiques de sécurité; deuxièmement, de redynamiser le mécanisme de sécurité collective prévu par la Charte en assurant la primauté du droit et l'utilisation continue et effective de l'énorme potentiel d'action de l'ONU en matière de règlement et de prévention des conflits; troisièmement, d'adopter des mesures énergiques de renforcement du rôle central des Nations Unies en matière de désarmement afin de relancer et d'élargir le processus multilatéral de désarmement; quatrièmement,

M. Pennaneach (Togo)

d'assurer une répartition équitable des dividendes de la paix car il est encore plus clair aujourd'hui que nous ne pouvons bâtir un monde de paix véritable si nous continuons de maintenir l'inégalité et la misère humaines.

Les récents développements enregistrés dans les efforts de limitation des armements et de désarmement nous convient à un optimisme prudent et à une vigilance accrue.

Le rapprochement continu entre les deux superpuissances a le mérite de produire des initiatives conséquentes qui font écho à leur responsabilité première dans le domaine du désarmement.

Aussi convient-il de saluer notamment : le respect des engagements souscrits aux termes du Traité FNI en ce qui concerne l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire; la signature des Protocoles de vérification du Traité de 1974 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité de 1976 sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, et la disponibilité des deux parties de ratifier lesdits traités; la détermination des deux superpuissances de poursuivre leurs négociations en vue de conclure un accord sur la réduction de 50 % de leurs arsenaux nucléaires stratégiques ainsi que d'entamer par la suite des négociations susceptibles d'opérer d'autres réductions; l'accord conclu en juin 1990 pour la destruction des stocks d'armes chimiques et la cessation de la production de ce type d'armes.

Dans la poursuite de leurs efforts de désarmement, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique devraient promouvoir une interaction dynamique entre leurs négociations bilatérales et les négociations multilatérales, singulièrement en ce qui concerne la future convention internationale sur l'interdiction totale des armes chimiques, et l'interdiction totale des essais nucléaires.

Les deux pays devraient également accorder une attention spéciale à la création des conditions propices à l'élargissement des négociations de désarmement nucléaire aux autres puissances nucléaires et à l'inscription du désarmement naval à l'ordre du jour des négociations multilatérales. La course aux armements dans l'espace devrait aussi recevoir un traitement approprié.

Par ailleurs, il est encourageant de relever les progrès réalisés dans les deux séries de négociations menées au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), notamment pour une réduction substantielle et équilibrée des forces conventionnelles en Europe et l'élaboration de nouvelles mesures propres à accroître la confiance entre les Etats.

M. Pennaneach (Togo)

Ma délégation tient à saluer la décision prise par les Etats membres de la CSCE de convoquer à Paris un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et souhaite vivement que cette rencontre importante préfigure l'établissement d'un nouveau partenariat qui procède de la stabilité, de la sécurité et de la coopération en Europe et donc qui serve la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Alors seulement le processus d'Helsinki, renforcé par l'étape de Stockholm, fera date dans l'histoire comme un exemple remarquable et une référence utile pour les efforts de désarmement et d'élaboration de mesures de confiance, en particulier au niveau régional.

A ce jour, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est révélé comme un instrument efficace de prévention ou du moins de ralentissement notable de la prolifération des armes nucléaires et donc comme une contribution significative à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

Le dialogue approfondi et constructif auquel a donné lieu la quatrième Conférence d'examen du TNP est à la mesure de l'engagement de tous les Etats parties de veiller au respect scrupuleux des obligations souscrites, de renforcer l'autorité et l'efficacité du Traité et donc de consolider le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

L'entente réalisée sur nombre de questions importantes telles que les garanties de sécurité, le système de sauvegarde et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devrait être préservée précieusement et être exploitée ultérieurement.

M. Pennaneach (Togo)

L'échec relatif de cette quatrième conférence d'examen reflète la préoccupation très largement partagée que suscite la poursuite des essais nucléaires comme facteur de dynamisation de la prolifération verticale des armes nucléaires.

Cet échec représente en outre un avertissement utile pour que l'application du Traité ne se fasse pas de manière sélective et discriminatoire.

En tout état de cause, l'extension du Traité sur la non-prolifération ne devrait pas être une simple formalité, mais plutôt le résultat d'un engagement renouvelé d'adopter des mesures urgentes et concrètes pour mettre un terme à la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires.

Mon pays, qui a toujours marqué son attachement à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement nucléaire, signera très prochainement l'accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que le protocole.

Le renforcement du régime de non-prolifération que nous appelons tous de nos vœux exige le soutien effectif des efforts et initiatives tendant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

A cet égard, il importe de veiller à l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Déclaration dont l'objectif est compromis par l'acquisition par l'Afrique du Sud d'une capacité d'armement nucléaire.

Il convient donc d'intensifier les pressions multiformes sur le régime raciste d'Afrique du Sud pour qu'il adhère sans condition au TNP et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA.

La prochaine conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires sera une autre étape significative dans les efforts visant l'interdiction totale de ces essais et donc la cessation de la course aux armements nucléaires.

En s'associant à l'initiative de cette conférence, mon pays entendait apporter sa contribution au déblocage de l'impasse que connaissent depuis plusieurs années les travaux de la Conférence du désarmement sur l'interdiction des essais nucléaires.

Il importe qu'à la faveur de l'amélioration du climat politique international et des enseignements issus de la quatrième Conférence d'examen du TNP, la conférence d'amendement soit couronnée de succès.

M. Pennaneach (Togo)

Où allons-nous? Nous savons tous que malgré les progrès réalisés dans le domaine de la limitation des armements, les grandes puissances, principaux acteurs dans le jeu infernal de la course aux armements, détiennent dans leurs stocks d'armes de quoi vitrifier plusieurs fois notre planète. D'où l'expression anglaise "over kill".

La prolifération des armes nucléaires n'est pas dans l'intérêt de l'humanité, car elle aboutira fort probablement à plus ou moins longue échéance à une guerre effroyable provoquée par un tyran névropathe.

Ainsi, d'une part, le coût de la guerre nucléaire est tel que le jeu n'en vaut pas la chandelle et, d'autre part, il y a danger réel de voir l'humanité s'autodétruire. La guerre nucléaire déboucherait ainsi sur un suicide collectif, car dans le domaine strict de la stratégie militaire, l'homme, par le binôme atome-fusée, a crevé le plafond du nécessaire et du raisonnable. Le regrettable accident de Tchernobyl a montré au monde la totale illusion qu'une stratégie antiforces pourra épargner des millions de vies civiles.

Le regain de prestige et d'efficacité de l'ONU résulte d'une meilleure perception de l'énorme potentiel d'action dont elle dispose notamment pour assurer la primauté du droit et pour prévenir et régler les conflits.

En même temps qu'ils consacrent la validité et la justesse des principes et des objectifs consacrés par la Charte, les récents succès remportés par l'organisation universelle dans le règlement des conflits indiquent l'impérieuse nécessité d'utiliser pleinement le mécanisme de sécurité collective.

Significatives à cet égard sont la cohésion et la solidarité dont fait preuve le Conseil de sécurité dans le traitement de la crise du Golfe.

Il est essentiel pour la crédibilité, l'autorité et l'efficacité du Conseil que cette attitude positive et responsable soit maintenue sans discrimination et serve de levier pour résoudre pacifiquement les conflits régionaux qui persistent. Car l'extinction des foyers de tension sera un précieux encouragement pour les efforts de désarmement régional et pour la relance des politiques de développement économique dans les pays concernés.

L'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq nous rappellent la fragilité de la paix et posent le problème de l'urgence de réglementer les transferts internationaux d'armes surtout vers les régions ayant déjà une forte concentration d'armes et secouées par des tensions.

M. Pennaneach (Togo)

En attendant un accord général sur le désarmement, il faut s'accorder sur la limitation des ventes d'armes. Il est désormais grand temps que la logique du profit et des calculs stratégiques particuliers cède le pas à une vision globale des intérêts de sécurité régionale et mondiale.

Ma délégation soutient à cet égard la proposition tendant à établir à l'ONU un registre international sur les transferts internationaux d'armes dans la mesure où elle est susceptible de favoriser l'ouverture et la transparence, et donc de permettre la dissipation de la méfiance et de la suspicion.

Le dynamisme relatif des négociations bilatérales en matière de désarmement ne saurait nous faire perdre de vue la haute importance de la dimension multilatérale du désarmement.

Dans le contexte actuel d'accroissement de la confiance dans l'organisation universelle, il est opportun d'adopter des mesures pratiques pour renforcer son rôle central dans le domaine du désarmement. Il ne peut y avoir de monopole en matière de désarmement, car la sécurité sera mondiale ou ne sera pas; par conséquent, le désarmement sera mondial ou ne sera pas.

Le consensus réalisé à la dernière session de la Commission du désarmement sur quatre questions importantes, en l'occurrence la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, le désarmement conventionnel, la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement et le rôle des Nations Unies en matière de désarmement, ce consensus est une évolution positive au regard des blocages de tous genres qui ont marqué l'examen desdites questions depuis leur inscription à l'ordre du jour il y a plusieurs années.

La rationalisation des travaux de cette commission devrait ouvrir la voie à la réalisation de nouveaux consensus pour faciliter la tâche de la Première Commission et pour préparer le terrain aux négociations multilatérales.

En tant qu'organe multilatéral unique de négociation, la Conférence du désarmement a un rôle extrêmement important à jouer pour répondre aux attentes légitimes des Etats Membres dans le domaine du désarmement.

Au regard de la préoccupation croissante exprimée pour l'interdiction totale des essais nucléaires, le rétablissement du Comité ad hoc sur l'interdiction des essais nucléaires est une occasion propice à saisir pour déclencher un véritable processus de négociation.

M. Pennaneach (Togo)

Il importe en outre que les efforts de rationalisation des travaux de la Conférence du désarmement permettent une participation plus effective et active des Etats Membres et la prise en compte de leurs contributions aux débats.

Afin de refléter l'amélioration du climat politique international et de répondre à l'exigence d'efficacité, les efforts de rationalisation des travaux de la Première Commission doivent procéder d'une volonté politique réelle de dialogue constructif et de rapprochement, ainsi que du respect des intérêts légitimes et vitaux des Etats ou groupes d'Etats.

Ma délégation vous assure de son soutien total dans la conduite de l'exercice délicat mais nécessaire de rationalisation.

M. Pennaneach (Togo)

Il est juste de saluer le travail très utile accompli par le Département des affaires de désarmement, sous la direction fort compétente de M. Yasushi Akashi, avec l'assistance dévouée de son personnel. L'oeuvre considérable accomplie et le programme de travail fixé pour 1991 indiquent clairement que ce département est résolument engagé à remplir au mieux ses obligations et surtout à se mettre à la hauteur des adaptations nécessaires que requiert le renforcement du rôle de l'ONU en matière de désarmement. Pour que le Département des affaires de désarmement continue d'être l'un des moyens essentiels de renforcement du rôle de l'ONU, il est absolument indispensable de le doter de ressources humaines matérielles et financières adéquates.

Il est également important de consolider l'appui accordé aux centres régionaux des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement. Cette consolidation ne peut que renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Mon gouvernement se félicite de la création du poste de directeur du Centre de Lomé et de la nomination d'un nouveau directeur de ce centre. Tout en étant conforme à la résolution 44/117 F de l'Assemblée générale, du 15 décembre 1989, ces décisions sont de nature à dynamiser le fonctionnement du Centre qui continue de démontrer sa capacité de promotion de mesures de confiance à l'échelon régional africain. Dans la mesure de ses moyens, mon pays qui s'honore d'abriter ce centre, continue de contribuer à son fonctionnement efficace. Afin que le Centre soit en mesure de remplir pleinement son mandat, il est essentiel qu'il dispose de ressources financières et matérielles appropriées pour mieux programmer ses activités. Aussi convient-il de lancer un nouvel appel aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils envisagent d'apporter des contributions généreuses au Centre.

Pour l'heure, au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement, les centres régionaux pourraient utilement servir de cadre pour la sensibilisation aux changements intervenus dans les relations politiques internationales et à leur impact sur les efforts et initiatives de désarmement. Ces centres doivent se faire connaître davantage; ils doivent également faire circuler dans leur région toutes les informations utiles, susceptibles de mobiliser le monde pour un désarmement total.

M. Pennaneach (Togo)

L'amélioration des relations Est-Ouest n'occasionnera pas automatiquement l'amélioration du dialogue Nord-Sud. A cet égard, il importe de veiller à ce que la fin de la confrontation Est-Ouest ne laisse la place à un affrontement politique et économique Nord-Sud sous-tendu par les déséquilibres qui caractérisent les relations économiques internationales.

La répartition équitable des dividendes de la paix est une autre exigence fondamentale dans tout effort d'établissement d'un nouvel équilibre mondial. Cela suppose qu'une attention toute particulière soit accordée à l'élimination des menaces non militaires à la sécurité. Il s'agit en l'occurrence de trouver des solutions politiques et économiques appropriées aux risques d'instabilité, voire d'explosion, que comportent pour la souveraineté nationale, la cohésion sociale, la défense des droits de l'homme et la construction de sociétés démocratiques, l'endettement extérieur massif, la pauvreté, la misère et la dégradation de l'environnement dans les pays en développement.

Ni la chute du rideau de fer, ni les quelques progrès réalisés en matière de désarmement ne doivent nous faire oublier le milliard d'êtres humains qui vivent encore dans une abjecte pauvreté et l'écart grandissant qui existe entre le Nord et le Sud. La communauté internationale doit tout faire pour réduire cet écart afin d'éviter la marginalisation complète des pays pauvres. La détente doit se réaliser tous azimuts, c'est-à-dire dépasser les relations Est-Ouest pour embrasser les relations Nord-Sud. C'est tout simplement rappeler l'impérieuse nécessité d'appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

A cet égard, qu'il me soit permis de souligner que, selon les données statistiques disponibles, une réduction d'environ 10 % des dépenses militaires annuelles de la CEE et des Etats-Unis d'Amérique permettrait de doubler le volume actuel total de l'aide publique au développement fournie par les pays de l'Ouest aux pays en développement, aide qui se chiffre à 48 milliards de dollars américains.

Dans un monde où les affrontements idéologiques ont pris fin, nous sommes aujourd'hui plus que jamais en présence de chances historiques de construire la société des hommes, comme l'avaient indiqué les pères fondateurs de l'organisation universelle, c'est-à-dire un monde où le respect du droit conduit à la paix, un monde où qui veut la paix prépare la paix, un monde où la voix des armes fait place à la négociation, un monde où l'égoïsme disparaît au profit de la générosité et où l'esprit de conquête cède le pas à l'amour et à la solidarité.

M. Pennaneach (Togo)

Nous devons tous ensemble saisir les chances qu'offre la situation présente pour engager un processus irréversible d'élimination de la violence et de l'injustice, pour bâtir pour le troisième millénaire un monde où la paix et la coopération seront des forteresses imprenables et à l'abri desquelles l'humanité jouira d'une prospérité également partagée. Alors seulement nous pourrons faire de notre planète un lieu de liberté et de justice où l'unité des nations se fera en toute égalité.

Dans cette optique, la poursuite et l'intensification des efforts et des initiatives visant la limitation des armements et le désarmement devraient procéder d'une conjugaison accrue des approches bilatérale, régionale et multilatérale, et de l'élimination progressive des menaces militaires et non militaires à la sécurité.

La paix mondiale, si fragile encore aujourd'hui, requiert, pour se renforcer durablement, un effort collectif plus soutenu pour éteindre tous les foyers de tension, décourager et prévenir les ambitions hégémoniques régionales; pour assurer définitivement la primauté du droit, du dialogue et de la concertation et créer la confiance nécessaire à l'élimination des moyens de destruction massive et à la réduction substantielle des niveaux d'armements; et, enfin, pour renforcer la coopération économique internationale. Car c'est un véritable affront à la dignité humaine que de voir une grande partie des ressources du monde gaspillées à des fins aussi inutiles que la course aux armements.

Puisque l'enjeu en vaut la peine, commençons dès maintenant à poser les actes qui favorisent l'émergence d'un nouvel ordre mondial véritablement conforme aux nobles idéaux qui gouvernent notre organisation commune.

M. KORUTURK (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que votre sagesse et vos qualités de leader bien connues, qui se sont manifestées avec tant de talent durant la période où vous avez exercé les fonctions de président du Conseil de sécurité, guideront les travaux de la Commission tout au long de cette session. Je suis également heureux de transmettre les félicitations de ma délégation aux membres du bureau.

L'année dernière, des changements radicaux sont intervenus dans le paysage politique de l'Europe, qui ont profondément influencé les relations Est-Ouest. La tendance de plus en plus positive qui se dégage de ces relations, tendance déjà discernable à la dernière session de la Première Commission, s'est encore accentuée. Ces changements politiques majeurs se trouvent reflétés dans la Déclaration publiée à Londres en juillet dernier par le sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Cette déclaration a généralement été considérée comme marquant la fin de la guerre froide.

L'amélioration du climat politique a largement favorisé la limitation des armements, notamment en Europe, et a influencé de façon positive le processus global de désarmement. Le succès remporté dans l'application du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI), qui élimine toute une catégorie d'armes nucléaires, revêt une grande importance à cet égard. La conclusion d'un accord dans le cadre des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) - peut-être avant la fin de cette année, comme l'ont annoncé les Etats-Unis et l'Union soviétique - qui permettra, on l'espère, de réduire sensiblement les forces nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique, représentera un autre succès important dans le domaine du désarmement nucléaire. En outre, nous savons que les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont mis d'accord pour engager des consultations au sujet de nouvelles négociations sur des questions d'équilibre stratégique, après la conclusion du Traité START. Enfin, les négociations sur la réduction des forces nucléaires à courte portée doivent commencer entre les Etats-Unis et l'Union soviétique peu après la conclusion d'un accord sur les forces classiques en Europe.

Nous appuyons les efforts des Etats-Unis et de l'Union soviétique dans divers domaines de la limitation des armements et du désarmement. Nous reconnaissons que le désarmement nucléaire n'est qu'un aspect d'une question plus générale. La

M. Korutürk (Turquie)

limitation des armements et le désarmement sont, à notre avis, un processus d'ensemble qui englobe les multiples composantes de l'équilibre militaire. Etant donné que nous cherchons à renforcer la sécurité mondiale, les efforts en matière de désarmement, tant dans le domaine nucléaire que dans le domaine classique, sont de la plus haute importance.

Les négociations sur les forces armées classiques en Europe, auxquelles la Turquie prend une part active, ont pour objectif de renforcer la stabilité et la sécurité en Europe en créant un équilibre stable et sûr à un niveau plus restreint des forces armées classiques, y compris les armements et l'équipement classiques, de se débarrasser des déséquilibres préjudiciables à la stabilité et à la sécurité, et d'éliminer, en priorité, les capacités de lancement d'attaques surprise et d'action offensive à grande échelle au moyen d'armements classiques. Nous espérons que ces négociations connaîtront une heureuse issue.

La Turquie attache tout autant d'importance à la deuxième série de négociations - qui ont eu lieu à Vienne entre les 34 Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) - sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, qui sont, estime-t-elle, le corollaire indispensable des efforts déployés en matière de désarmement. En vérité, tout progrès dans le domaine de la limitation des armements est directement lié à la façon dont les pays intéressés envisagent et perçoivent la sécurité. La création d'un climat de confiance entre ces parties est de la plus haute importance. Les mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité ont un rôle primordial à jouer si l'on souhaite obtenir une ouverture, une transparence et des moyens de comparaison plus grands dans le domaine militaire, afin d'éliminer l'incertitude et l'insécurité. Les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance visent à promouvoir le régime énoncé dans le document de Stockholm de 1986 et à ouvrir de nouvelles possibilités de renforcer la confiance, afin de favoriser une plus grande transparence et ouverture dans le domaine militaire, ce qui contribuerait à réduire encore le risque d'un affrontement militaire en Europe.

Le fait que les mesures de renforcement de la confiance sont de plus en plus acceptées dans le monde est illustré par les résultats louables déjà obtenus à ce sujet dans le cadre de la Commission du désarmement des Nations Unies. A cet égard, nous nous félicitons de la publication par l'Union soviétique de données sur

M. Korutürk (Turquie)

la force numérique et les principaux types d'armements des forces armées soviétiques et de la décision de soumettre, pour la première fois cette année, des chiffres sur les dépenses militaires soviétiques, conformément au système de rapport standardisé des données des Nations Unies.

L'achèvement en temps voulu d'un accord sur les forces classiques en Europe pour signature, comme prévu, à une réunion au sommet de la CSCE à Paris le mois prochain, parallèlement à l'aval donné par cette réunion aux progrès des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, seront des éléments essentiels du nouveau concept des relations régissant la sécurité en Europe, ouvrant une ère nouvelle de paix, de sécurité, de stabilité et de coopération sur une base plus solide et plus durable.

Le problème posé par la division historique de l'Europe pourra finalement être surmonté, conformément aux objectifs de l'Acte final d'Helsinki et grâce au processus de la CSCE qui joue un rôle fondamental dans les changements auxquels nous assistons. A cet égard, l'unification de la nation allemande sous l'égide d'un Etat allemand démocratique et pacifique contribuera à accroître la stabilité en Europe. La Turquie pense que des progrès tangibles dans les efforts bilatéraux et régionaux de limitation des armements contribueront à faire progresser le processus de limitation globale des armements et de désarmement, en améliorant le climat international.

Sur cette toile de fond d'événements majeurs, l'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq au mois d'août a suscité l'indignation mondiale. Les résolutions du Conseil de sécurité rapidement adoptées à la suite de l'agression iraquienne contre le Koweït ont clairement montré la ferme volonté des Nations Unies d'établir le principe selon lequel de tels agissements, contraires aux normes modernes de comportement international, ne sauraient être tolérés. Dans le cadre de la Première Commission, nous formons le voeu que cette crise puisse être rapidement dénouée, sans saper davantage les possibilités de préserver et de renforcer l'élan actuel vers la limitation des armements et le désarmement.

Les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont tenu récemment leur quatrième Conférence d'examen à Genève. Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération (TNP) est l'un des accords de désarmement multilatéral le plus important qui ait été jamais conclu, plus de 140 Etats y ayant adhéré. En réduisant considérablement le risque d'une guerre nucléaire, le Traité sur la

M. Korutürk (Turquie)

non-prolifération (TNP) a grandement contribué à la sécurité internationale et à la limitation des armements. La Turquie, en tant que partie au Traité sur la non-prolifération, estime qu'un strict respect des dispositions du Traité, tant par les parties nucléaires que non nucléaires, est d'une importance vitale. Nous notons que la grande majorité des parties à la Conférence d'examen a reconnu que le Traité sur la non-prolifération avait contribué à favoriser la paix et à la sécurité internationales. Elles ont confirmé leur engagement à respecter le Traité et ont exprimé leur appui à ses objectifs. Il est extrêmement important que le Traité sur la non-prolifération soit maintenu et que le régime de non-prolifération soit encore renforcé. A cette fin, nous prions instamment les Etats qui n'ont pas encore adhéré au Traité d'agir en conséquence. Nous nous félicitons de l'adhésion récente du Mozambique et de l'Albanie au Traité.

Nous notons avec satisfaction qu'au cours de la période 1985-1990, qui a été passée en revue à la Conférence, des progrès concrets et importants ont été réalisés dans le domaine du désarmement. Ces succès, que j'ai évoqués au début de mon intervention, tels que le Traité FNI, les prochains accords START et toutes les autres mesures actuelles ou prévues visant à réduire ou à limiter les forces nucléaires, peuvent être considérés comme des étapes majeures dans l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

La Conférence d'examen a également réaffirmé le rôle du Traité dans la promotion de la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et a souligné l'importance des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique à cet égard.

M. Korutürk (Turquie)

Bien que la Conférence n'ait pas pu aboutir à un consensus final sur un document de conclusion, un accord général a été obtenu sur la plupart des sujets et un travail très positif a été accompli à la Conférence d'examen. Malgré les divergences de vues très grandes que suscite la question d'une interdiction totale des essais - divergences qui ont fait obstacle à un consensus sur l'adoption d'une déclaration finale par la quatrième Conférence d'examen -, nous espérons que la reconnaissance par la grande majorité des Etats parties de la valeur intrinsèque du Traité sur la non-prolifération prévaudra et ouvrira la voie à un processus constructif pour ce qui est de la prolongation future du Traité au-delà de 1995.

En ce qui concerne la question de l'interdiction des essais, nous notons avec satisfaction que la Conférence du désarmement, à sa session de l'été dernier, est finalement parvenue, après plusieurs années, à se mettre d'accord sur le mandat d'un comité spécial. Nous espérons que ce comité, qui a commencé ses travaux sous la présidence de l'Ambassadeur Donowaki, du Japon, sera à même de mener à bien un travail de fond sur cette question. Nous aimerions rendre hommage également au Groupe d'experts scientifiques qui a réalisé de grands progrès vers la création d'un réseau global pour l'échange de données sismiques. Ce réseau sera un élément important dans le futur système de vérification d'un traité sur l'interdiction des essais.

Une conférence d'amendement au Traité d'interdiction partielle se tiendra en 1991, sur l'initiative d'un groupe de pays qui demandent que le Traité d'interdiction partielle soit converti en un traité d'interdiction complète. Nous croyons savoir que cette initiative traduit la frustration ressentie par beaucoup d'Etats à l'égard des efforts déployés par les dépositaires pour mettre fin aux explosions expérimentales; nous savons que les résultats immédiats de leurs efforts n'ont pas été encourageants, surtout pour ce qui est des mesures à court terme. Cependant, nous tenons à souligner qu'une telle activité ne doit pas conduire à une confrontation inutile et devrait être utilisée aux fins de discussions constructives.

D'autre part, nous comprenons que la signature, par le Président Bush et le Président Gorbatchev, lors du sommet de juin à Washington, de deux protocoles de vérification importants - l'un portant sur le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires de 1974 et l'autre sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques de 1976 - représente un premier pas vers

M. Korutürk (Turquie)

l'interdiction d'essais nucléaires. Nous espérons que dans les futures négociations il sera prévu d'autres limitations sur le nombre et la puissance des explosions expérimentales nucléaires, ce qui conduira en définitive à mettre fin aux essais nucléaires.

Nous appuyons l'objectif final d'une interdiction complète des essais nucléaires, et nous pensons que la meilleure voie de l'atteindre est d'adopter une approche graduelle, réaliste, pas à pas, comme celle qui préside aux négociations déjà entamées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Des réductions plus poussées des arsenaux nucléaires ouvriraient également la voie à une interdiction totale des essais.

L'élimination des armes chimiques des arsenaux du monde reste une tâche urgente pour la communauté internationale. La Turquie attache la plus grande importance à la conclusion rapide d'une convention globale d'interdiction complète de la mise au point, de la production, du stockage, du transfert et de l'utilisation des armes chimiques sous vérification efficace. Nous notons avec regret que les négociations qui ont eu lieu cette année au sein de la Conférence du désarmement n'ont enregistré que des progrès limités vers la conclusion d'une telle convention. C'est une situation regrettable, compte tenu notamment des espoirs qu'avait fait naître la Conférence de Paris de 1989, qui a confirmé la volonté unanime de la communauté internationale de finaliser une convention globale sur l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons que la Conférence du désarmement saura surmonter les difficultés et régler les questions en suspens, notamment celles liées au domaine complexe de la vérification, et qu'elle sera ainsi en mesure de conclure les négociations le plus rapidement possible.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du nouvel accord conclu en juin entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction d'une part importante de leurs stocks d'armes chimiques. Nous formons le voeu que de telles mesures bilatérales encourageront les négociations sur une future convention en cours à Genève, mais elles ne sauraient remplacer les efforts multilatéraux toujours nécessaires pour aboutir à une interdiction totale.

De plus, la Turquie attache de l'importance à la troisième Conférence des parties chargée d'examiner la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra en 1991, et elle espère que la Conférence d'examen donnera l'occasion de renforcer l'autorité de la Convention.

M. Korutürk (Turquie)

Comme les années précédentes, la question des zones exemptes d'armes nucléaires dans certaines régions du monde est inscrite à l'ordre du jour de la Première Commission. A cet égard, la Turquie continue d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où les armes nucléaires n'existent pas encore, à condition que tous les Etats intéressés soient disposés à coopérer à cette fin dans le cadre d'un accord librement conclu. La création de ces zones devrait permettre de prévenir la prolifération des armes et contribuer à la stabilité des régions intéressées.

Bien que le contrôle des armements et les autres mesures propres à accroître la sécurité aient été largement limités à l'Europe et aient été traités dans un contexte Est-Ouest, il est de plus en plus pressant d'étendre ces efforts aux autres régions du monde afin de réduire les tensions et de renforcer la stabilité au niveau mondial. Nous apprécions le travail de pionnier qu'ont mené les Nations Unies à cet égard et nous nous félicitons des initiatives louables qui ont été prises telles que la réunion régionale sur les mesures propres à accroître la confiance en Asie, qui s'est tenue récemment à Katmandou.

De plus, nous saluons le travail de recherche utile qui a été mené dans le cadre des Nations Unies sur diverses questions à l'ordre du jour du désarmement par des groupes d'étude et des groupes d'experts. Nous voudrions aussi féliciter le Département des affaires de désarmement de sa contribution précieuse et indispensable et de l'assistance compétente qu'il a fournie dans diverses activités du désarmement.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous appuyons les efforts faits pour rationaliser les travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement afin que l'on puisse aboutir à des résultats plus efficaces sur la base d'un ordre du jour allégé, plus souple et plus rationalisé. La Turquie est prête à contribuer dans un esprit constructif à ces efforts et aux travaux de la Commission.

M. JANDL (Autriche) (interprétation de l'anglais) : La Première Commission est saisie du rapport de la Commission du désarmement des Nations Unies (A/45/42), qui sera examiné au titre du point 60, alinéa a), de l'ordre du jour. J'aimerais faire quelques observations sur ce rapport.

La session de fond de 1990 de la Commission du désarmement peut être jugée comme une session historique. Jamais auparavant la Commission n'avait pu mettre au point et adopter par consensus des recommandations ou des séries de principes sur

M. Jandl (Autriche)

quatre questions de fond inscrites à son ordre du jour. En outre, s'agissant d'un cinquième point intitulé "armements navals et désarmement", les délégations qui ont participé au débat sont parvenues à un consensus sur un texte de fond global reflétant leurs diverses positions. Les discussions relatives à une autre question, celle de l'information objective sur les questions militaires, en étaient au stade préliminaire et les délégations ont eu un échange de vues franc, donc fructueux, qui renforcera le traitement futur de la question.

Ainsi, la délégation autrichienne aimerait féliciter très cordialement le Président de la Commission, l'Ambassadeur Sutresna de l'Indonésie, et les présidents des divers organes subsidiaires de leur succès.

Qu'il me soit maintenant permis de préciser davantage les résultats. Contrairement à l'issue impressionnante de l'ensemble de la session, on est parvenu à très peu de résultats sur la question du désarmement nucléaire. Cette question est inscrite à l'ordre du jour de la Commission depuis 1979. Deux projets de séries de recommandations ont été soumis, mais seul un nombre limité de paragraphes ont fait l'objet d'un consensus. Le reste des deux textes demeure entre crochets depuis des années, ce qui signifie qu'il existe toujours un désaccord entre les délégations. A la session de cette année, les deux documents ont été débarrassés d'éléments qui semblaient démodés parce qu'ils ne correspondaient plus de toute évidence aux réalités du début des années 90. Le reste du texte, comme cela est indiqué dans le rapport de la Commission du désarmement, reflète en réalité l'état de la discussion et des divers points de vue des délégations qui, parfois, sont très incompatibles.

M. Jandl (Autriche)

Puisqu'il a été décidé que l'on devait considérer la discussion de la question sous sa forme actuelle comme terminée, il faut trouver une manière différente d'aborder la question du désarmement nucléaire à l'avenir. Fondamentalement, il est bien évident que la Commission du désarmement doit traiter la question du désarmement nucléaire d'une manière quelconque parce que les armes nucléaires représentent la menace la plus dangereuse contre l'humanité et parce que le désarmement nucléaire doit, par conséquent, continuer d'avoir la plus haute priorité dans le débat international relatif au désarmement. La discussion au sein de la Commission du désarmement a montré, toutefois, qu'il n'est pas possible d'examiner la question complexe et globale du désarmement nucléaire de manière non spécifique ou générale. Trop d'aspects et trop d'éléments interviennent, trop large est le champ des questions liées aux armes nucléaires. Nous devrions au contraire essayer de signaler certains aspects, très spécifiques et définis avec précision, du vaste domaine de la réduction des armes nucléaires. S'il en était autrement, les discussions, une fois de plus, n'aboutiraient à aucun résultat tangible.

Après des discussions longues et très poussées, la Commission du désarmement a pu adopter des recommandations sur le problème de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement ainsi que sur le texte de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Il est vrai que, pour chacune de ces trois questions, un nombre considérable d'Etats auraient aimé voir un texte plus vigoureux et un engagement plus ferme quant au fond des questions respectives. Bien que le fait même que la Commission se soit mise d'accord sur les textes ait son importance, nous ne devrions pas oublier que nombreux ont été ceux qui furent déçus par leur contenu.

Des pays qui, comme l'Autriche, montrent un intérêt particulier pour le multilatéralisme et préconisent une position plus vigoureuse des Nations Unies ne sont pas totalement satisfaits du texte de la recommandation relative au rôle de notre organisation et de ses divers organes. Depuis l'adoption du texte en mai de cette année, de nombreux événements se sont déroulés sur la scène internationale qui ont mené à ce que certains appellent la "renaissance" des Nations Unies. Bien que les événements auxquels je fais allusion n'aient pas eu lieu dans les organes liés au désarmement, nous espérons qu'ils auront aussi une influence sur les

M. Jandl (Autriche)

organes s'occupant de la limitation des armements. Nous trouvons encourageantes les déclarations faites par certaines délégations à cette Première Commission, qui indiquent un intérêt accru pour les efforts multilatéraux. C'est pourquoi nous espérons sincèrement que tout cela renforcera le rôle des Nations Unies et de ses divers organes de désarmement.

Les débats sur les armements et le désarmement naval au sein de la Commission du désarmement ont abouti à l'élaboration d'un document du Président qui est remarquable par sa haute qualité et ses connaissances techniques approfondies. Même si tous les Etats Membres n'ont pas participé aux délibérations sur ce sujet, de nombreux points de vue bien fondés s'y reflètent. Le document fournit ainsi une étude utile d'une question qui acquerra de plus en plus d'importance.

Le désarmement classique a toujours été du plus grand intérêt pour la délégation autrichienne. En conséquence, nous nous félicitons vivement de l'adoption d'une série de recommandations à ce sujet. Etant donné les opinions différentes, souvent divergentes, de divers pays, qui reflètent parfois des conditions régionales particulières, les discussions n'ont pas été faciles. Des obstacles considérables ont dû être surmontés. L'issue de la session de la Commission du désarmement est donc encourageante, et nous pensons que les questions de désarmement classique devraient être examinées de plus près au sein des organes des Nations Unies, en tenant compte aussi, bien entendu, de leur interaction avec les armes de destruction massive. Pendant le débat sur le désarmement classique, il est devenu évident que ce problème et sa solution éventuelle étaient étroitement liés aux situations respectives prévalant dans les diverses régions du globe et qu'il fallait tenir pleinement compte des données particulières de régions ou de sous-régions déterminées. S'il devait en être autrement, des résultats authentiques ne sauraient être obtenus.

L'Autriche a eu le grand honneur de présider le groupe de consultation qui a examiné les informations objectives sur les questions militaires. Conformément au compromis auquel on est parvenu au début de la session de fond, la question, qui était pour la première fois à l'ordre du jour, devait être examinée de manière préliminaire, sans s'engager dans une négociation quelconque de texte. C'est pourquoi la question a été discutée de manière ouverte et franche, et les délibérations ont permis de refléter les opinions diverses en la matière. Les délégations ont présenté, expliqué et comparé leurs positions à l'égard des

M. Jandl (Autriche)

informations objectives relatives aux questions militaires, tant en général que sous leurs divers aspects. Je tiens à souligner que cet échange de vues a été extrêmement fructueux et d'un niveau intellectuel remarquable. Il a pris place dans une atmosphère très positive et à l'abri de toute controverse. Nous croyons donc que les délibérations qui ont eu lieu forment une base très sûre et solide pour l'examen ultérieur de la question.

Nous tournant vers l'avenir, nous notons que la Commission du désarmement aura un maximum de quatre points de l'ordre du jour à son ordre du jour de travail pour la session de fond de 1991. Cela a été décidé dans un ensemble de réformes élaborées en marge de la Première Commission l'an dernier. Le document intitulé "Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement" (A/CN.10/137) contient un certain nombre de mesures plus spécifiques conçues pour simplifier les méthodes de travail et, par conséquent, accroître l'efficacité de la Commission du désarmement. L'Autriche a toujours estimé que la Commission était un instrument extrêmement utile et c'est pourquoi elle s'est toujours intéressée au résultat substantiel de ses efforts. La réforme adoptée améliorera certainement la manière de traiter ces questions, augmentant en conséquence les chances de résultats favorables.

Comme le savent les membres, des discussions officieuses sous les auspices du Président de la Commission ont eu lieu au cours des dernières semaines et des derniers mois et se poursuivent. La tâche qui consiste à déterminer quatre sujets bénéficiant du consentement de chacun est une entreprise très délicate et difficile. Plusieurs propositions sur les critères qui devraient régir la sélection des questions ont été présentées par certaines délégations; d'autres délégations ont déjà avancé leurs idées sur des questions concrètes. Je n'entrerai pas trop dans les détails à ce stade, mais qu'il me soit permis de faire part de certaines réflexions élémentaires de ma délégation quant à la composition de l'ordre du jour de travail de la Commission pour l'an prochain.

Nous souscrivons totalement à l'idée que l'ordre du jour devrait avoir une large base, qu'il devrait maintenir l'équilibre entre les intérêts de divers Etats ou groupes d'Etats, et que les questions devraient être d'un intérêt global. En outre, tout double emploi avec les travaux d'autres organes de désarmement doit être évité. L'exemple de la question du désarmement nucléaire, dont j'ai parlé antérieurement, a montré que les questions d'une portée trop vaste n'avaient aucun

M. Jandl (Autriche)

avenir. Au contraire, nous pensons que les questions doivent être définies avec précision afin de fournir à la Commission des termes de référence spécifiques et afin de remettre aux délégations des directives claires quant aux sujets à traiter. Conformément au compromis établi, les informations objectives sur les questions militaires seront l'une des questions inscrites à l'ordre du jour de la session de l'an prochain. Après le sérieux travail de base effectué en mai 1990, nous espérons que les délibérations seront fructueuses et aboutiront, à long terme, à une solide série de principes ou à une recommandation sur cette mesure importante de renforcement de la confiance et de la sécurité.

Comme je l'ai déjà mentionné, une question portant sur le désarmement nucléaire doit figurer à l'ordre du jour. Il y a évidemment un large consensus à ce sujet. C'est au cours de consultations officieuses qu'un sujet concret devra être choisi et que cette question devra être formulée clairement. De nombreuses propositions intéressantes ont été faites jusqu'ici, et nous pensons que les délégations doivent être en mesure d'établir le consensus sur une formule particulière.

En ce qui concerne la troisième question, certaines délégations ont proposé un thème relatif aux aspects régionaux du désarmement. Comme on peut le constater à la suite de récents événements, des situations régionales peuvent être d'une importance extrême pour nous tous puisqu'elles ont des ramifications bien au-delà de leurs environs immédiats. L'importance des questions régionales dans le domaine du désarmement et de la sécurité augmentera, de même que la nécessité d'examiner de telles questions. Nous devons tenir particulièrement compte de l'interaction très vive entre sécurité et désarmement aux niveaux régional, sous-régional et global. Nous sommes persuadés que des efforts de réduction en matière d'armements doivent être déployés à différents niveaux et qu'ils ont une influence les uns sur les autres. Ainsi, les mesures de désarmement régional ont une action qui se fait sentir sur les mesures globales et vice versa. Une série de directives ou de recommandations de base sur la question ferait, selon la délégation de l'Autriche, l'objet d'un document très utile. Etant donné que la Commission du désarmement est l'organe de délibération du mécanisme de désarmement dont la composition est universelle, elle semble être l'enceinte appropriée pour une telle entreprise. C'est pourquoi nous appuyons vigoureusement l'inclusion d'une question connexe dans l'ordre du jour de travail de l'an prochain. La formulation concrète de cette question devrait être arrêtée au cours de consultations entre les délégations intéressées.

M. Jandl (Autriche)

En ce qui concerne la dernière question, la quatrième, de nombreuses propositions très intéressantes ont été avancées. Parmi elles, nous trouvons plusieurs sujets orientés vers l'avenir, qui n'ont pas encore été traités dans les divers organes du désarmement, mais qui acquerront une importance plus grande à l'avenir. Nous pensons qu'il serait plus qu'approprié que la Commission du désarmement traite surtout de tels sujets orientés vers l'avenir.

Nous prenons note avec un intérêt particulier de questions telles que les aspects écologiques des armements et du désarmement, la question de la conversion, ou la science et la technologie dans leur relation avec la sécurité et le désarmement. Toutes ces questions qui peuvent être envisagées, et bien entendu d'autres qui pourraient être présentées ultérieurement, méritent notre grande attention et devraient être attentivement examinées en tenant présente à l'esprit la possibilité de leur examen dans le cadre de la Commission du désarmement. Nous espérons en tout cas que des consultations aboutiront bientôt à un accord sur l'un de ces problèmes.

M. Jandl (Autriche)

Il va presque sans dire que toutes les délégations ne peuvent être entièrement et parfaitement satisfaites de tout groupement de divers points. Les pays ont leurs intérêts et opinions propres, et donc des préférences légitimes. C'est particulièrement exact dans le cas d'une question aussi délicate que celle du désarmement et de la sécurité internationale. Mais nous ne devons pas oublier qu'un désarmement général et complet doit être l'objectif ultime de tous nos efforts afin de créer un monde plus sûr.

C'est pourquoi chacun doit céder un peu. Il est évident que certains Etats devront faire davantage que d'autres, mais, en fin de compte, le choix des points à inscrire à l'ordre du jour de l'année prochaine de la Commission du désarmement résultera d'un compromis. Si nous participons tous aux consultations en faisant preuve de bonne volonté et d'esprit de coopération, nous aboutirons bientôt à un compromis raisonnable.

Ne perdons pas de temps. Plus tôt nous saurons ce dont traitera la Commission du désarmement l'année prochaine, mieux nous pourrons nous préparer à nos futures tâches. En tant que représentant d'un pays qui a toujours montré un vif intérêt pour les travaux de la Commission du désarmement, je suis fermement convaincu que cela en vaut la peine.

M. AHSAN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Bangladesh ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de fierté de vous voir, Monsieur le Président, occuper ce poste. Ce n'est pas seulement parce que vous représentez le Népal, pays avec lequel nous entretenons les liens les plus étroits, mais aussi parce que nous avons en vous un ami doué de grands talents diplomatiques qui saura mener certainement nos travaux au succès. Nos félicitations s'adressent également à vos collègues du bureau, qui vous apporteront sans doute tout l'appui nécessaire. Nous sommes heureux de savoir que nous continuerons d'être guidés par la profonde sagesse de M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint, et nous nous réjouissons aussi du fait que M. Sohrab Kheradi, notre secrétaire émérite, continuera à nous aider.

Nous nous réunissons dans un contexte d'espoirs intensifiés. La guerre froide est entrée dans l'histoire. Dans cette ère de néo-détente, le rapprochement entre les superpuissances a vu l'affrontement se transformer en coopération. La discorde s'est changée en dialogue. La compréhension mutuelle a donné lieu à des interactions croissantes. Un pas a été fait vers un désarmement réel, le règlement de conflits régionaux et une recherche commune de solutions viables à des problèmes globaux.

M. Ahsan (Bangladesh)

Le monde est passé par des transformations radicales pendant l'année écoulée. L'Europe de l'Est s'est orientée vers une direction positive. La réunification de l'Allemagne a créé la possibilité d'une toute nouvelle construction européenne. L'établissement du pluralisme politique et l'accent mis sur les mécanismes d'économie de marché offrent de meilleures perspectives d'élargissement des possibilités en matière de commerce et d'investissements. Le déclin de l'influence de l'idéologie sur les politiques publiques incite à une plus grande tolérance à l'égard des différents systèmes sociaux, économiques et politiques. Les rapports entre le Pacte de Varsovie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) tendent maintenant vers un régime de sécurité européenne plus durable et plus stable grâce au désengagement des forces, à la réduction des arsenaux nucléaires et aux diminutions d'armements classiques. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) semble s'engager davantage sur une voie nouvelle et novatrice qui pourrait déboucher sur un nouveau système de sécurité pour l'ensemble de l'Europe.

Toutefois, nous avons toutes les raisons de faire obstacle au sentiment de complaisance qui pourrait s'insinuer en nous si nous n'y prenons pas garde. La nouvelle sécurité internationale demeure extrêmement fragile. La démonstration en a été faite par les tristes événements actuels dans le Golfe, qui ont mis en relief l'instabilité et l'imprévisibilité des conditions politiques, économiques et de sécurité changeantes dans le monde. La situation constitue une mise à l'épreuve cruciale de la fiabilité et de la viabilité de la primauté du droit international et de la coopération globale pour le maintien de la paix.

La fin de la guerre froide a marqué l'effondrement de la structure mondiale reposant sur la compétition entre les deux blocs les plus puissants. De nouveaux centres de pouvoir politique et économique, source de nouvelles variables et de nouveaux réalignements, peuvent se faire jour et avoir des conséquences imprévisibles. L'évolution en cours n'est pas exempte de danger pour les nations les plus faibles. Le fait qu'elle peut saper les intérêts en matière de sécurité de nombreux pays en développement par le biais d'un d'hégémonisme régional ou d'une marginalisation suscite une profonde inquiétude.

Plusieurs dangers découlent de cette situation. La crise du Golfe a mis en lumière l'incongruité d'une situation dans laquelle une catégorie d'armes de destruction massive, en l'occurrence les armes chimiques, est considérée comme une force de dissuasion face à l'arsenal nucléaire implicite d'Israël. Cela nous amène

M. Ahsan (Bangladesh)

à la question globale de la course aux armements et de ses dangers. Malgré les réductions opérées en vertu de traités, de grandes quantités d'armes nucléaires stratégiques et tactiques existent toujours. Le facteur de surdestruction illustre toujours la nature de la menace à la survie de l'homme. La course aux armements continue d'être caractérisée par de terrifiantes statistiques de dépenses en pure perte. Plus de mille milliards de dollars sont consacrés annuellement à des moyens de destruction. Il s'agit d'une triste anomalie à la lumière du fait douloureux, souligné au récent Sommet mondial pour l'enfance, que, chaque jour, 40 000 jeunes enfants meurent de faim, de malnutrition et de maladie.

Les espoirs de dividendes de paix demeurent incertains. Le recours aux moyens de réglementation des transferts d'armes classiques est entravé par les conséquences locales et régionales qui en découlent. De nombreux pays en développement continuent de gaspiller leurs maigres ressources pour acheter des armements hautement perfectionnés. Les fabricants d'armes poursuivent sans relâche leur commerce, malgré les coûts ou les menaces pour la paix. Les pays plus faibles ne peuvent faire autrement que renforcer leurs capacités pour satisfaire leurs besoins minimaux de défense. Les différences existantes sont accentuées par l'accroissement des connaissances en technologie en matière d'armement. Le concept de non-prolifération continue d'être menacé par le fait que la course quantitative aux armements est maintenant supplantée par la compétition qualitative entre les grandes puissances. La détente entre les superpuissances, tout en réduisant la tension entre les principaux protagonistes, pourrait mettre en évidence d'autres différences qui avaient été voilées au cours des quatre dernières décennies. Le réveil de problèmes latents pourrait aiguïser l'appétit de domination de puissances régionales. Les plus puissants pourraient avoir et, en fait, ont tendance à vouloir retracer les frontières établies.

Tout cela ne signifie pas que nous devons nous abandonner au désespoir. Bien au contraire. De nouvelles situations apportent de nouveaux défis qui exigent de nouvelles réponses. Nous devons nous préparer à redoubler d'efforts pour la cause de la paix et de la stabilité. L'Organisation des Nations Unies porte indubitablement une grande responsabilité à cet égard. Voilà une instance où presque tous les Etats participent au débat sur la façon de rendre le monde plus sûr. Le Bangladesh réaffirme son désir d'y prendre part de manière constructive. A cette fin, je tiens à exprimer notre position sur certains des points à notre ordre du jour.

M. Ahsan (Bangladesh)

Ma délégation estime qu'il faudrait accorder l'attention voulue au désarmement nucléaire et même lui attribuer la plus haute priorité. En même temps, on ne saurait se permettre d'ignorer l'autre aspect du problème, à savoir les mesures visant à limiter et réduire les armes classiques. Ces mesures doivent être résolument mises en oeuvre dans le cadre d'un progrès vers le désarmement général et complet. A cet égard, la dimension régionale doit être soulignée.

Nous avons, quant à nous, rejeté l'option nucléaire, ainsi qu'en témoigne notre adhésion au Traité sur la non-prolifération. Nous regrettons que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen dudit traité, à sa session de Genève, le mois dernier, n'ait pas pu s'entendre sur un document final. A Genève, le Bangladesh a souligné la nécessité de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par des engagements en faveur d'assurances de sécurité positives et négatives, par des règlements normalisés et plus rigoureux sur les exportations nucléaires, et des garanties plus efficaces de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous appuyons l'appel lancé en faveur de zones dénucléarisées. Comme l'a déclaré le Président Hussain Muhammad Ershad en séance plénière de l'Assemblée générale, la création de zones dénucléarisées, ainsi que de zones de paix, fait partie intégrante d'un régime de non-prolifération. Nous estimons que l'acquisition, par Israël et l'Afrique du Sud, d'une capacité nucléaire est une source de grave inquiétude.

Le Bangladesh estime qu'un traité d'interdiction complète des essais réduirait la concurrence en matière d'armes en rendant impossible la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Les producteurs éventuels d'armes missiles de première génération non essayées hésiteraient à les utiliser, de peur de représailles efficaces. Un consensus se dégage parmi les experts selon lequel les simulations en laboratoire sont insuffisantes pour la prévision des effets d'armes nucléaires plus perfectionnées.

Un traité d'interdiction complète serait satisfaisant à bien des égards. Il satisferait les masses grandissantes de population qui prennent conscience de plus en plus vite des conséquences de la pollution atmosphérique et de la dégradation de la nature. Des assurances de sécurité suffisantes pour les Etats non nucléaires non seulement diminueraient leur propension à se doter d'armes nucléaires, mais accroîtraient également leur sentiment de sécurité. Pour ces raisons, le Bangladesh fait partie des Etats qui ont demandé une conférence pour transformer le Traité d'interdiction partielle des essais en Traité d'interdiction complète.

M. Ahsan (Bangladesh)

Grâce aux progrès technologiques, les armes classiques d'aujourd'hui sont devenues de plus en plus perfectionnées. Des charges téléguidées peuvent frapper des cibles avec une grande précision, à des distances énormes. La différence entre ces armes et certaines armes nucléaires à faible puissance, en termes de pouvoir de destruction et d'extermination, est en train de disparaître. Ma délégation réaffirme donc que le maintien de capacités classiques dépassant les besoins de sécurité légitimes peut entraîner des conséquences déstabilisantes pour la région et pour le globe. Nous appuyons et même préconisons des réductions équilibrées et équitables des armements, de sorte que, sans porter atteinte aux besoins de sécurité légitimes, la stabilité se trouve améliorée avec des niveaux de militarisation diminués. Les armes chimiques sont d'horribles instruments de destruction, et nous espérons voir bientôt un accord les interdisant. Néanmoins, les mesures qui seraient proposées ne devraient pas freiner sans raison l'industrie chimique naissante des pays en développement.

Le Bangladesh est profondément attaché aux utilisations pacifiques de la mer et de ses ressources. Nous estimons qu'un accroissement indu de la puissance navale tend à créer des appréhensions et à accentuer les soupçons. C'est pourquoi nous appelons à la modération dans les activités navales. Les critères des besoins navals légitimes devraient être soigneusement précisés. Le principe de l'équilibre doit être accepté, avec une capacité supplémentaire pour les Etats plus faibles. Nous reconnaissons la nécessité d'un accord multilatéral sur la prévention des accidents navals. Toutes ces mesures devraient être en harmonie, et non pas en contradiction, avec la Convention sur le droit de la mer.

C'est notre attachement constant aux activités maritimes pacifiques qui nous amène à lancer un appel en faveur de l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Combien de temps encore la conférence proposée de Colombo restera-t-elle un but insaisissable? Nous demandons instamment aux membres du Comité spécial d'enterrer leurs divergences et d'oeuvrer de concert vers l'objectif commun. Nous continuerons nos efforts en vue d'un océan Indien neutre, démilitarisé et dénucléarisé. Un tel régime doit être garanti par un système de sécurité collective, de sorte que le retrait des grandes puissances ne s'accompagne pas d'une quelconque autre forme de domination qui mettrait en péril la sécurité de Etats côtiers plus faibles.

M. Ahsan (Bangladesh)

Pour de nombreux pays en développement, y compris le nôtre, la relation entre désarmement et développement représente, bien évidemment, le stimulant le plus décisif dans le domaine du désarmement. Il est incongru et même lamentable que d'énormes ressources soient consacrées à des fins de destruction plutôt qu'à sortir des millions de gens d'une douloureuse et insupportable pauvreté.

Dans ce domaine, comme dans le domaine général du désarmement, les Nations Unies doivent renforcer leur rôle. Cela fut reconnu et souligné par les Etats Membres lorsqu'ils s'engagèrent à respecter la Charte, qui fait du maintien de la paix et de la sécurité le but principal auquel doit viser l'Organisation. Certes, ce but doit être atteint en détournant le moins possible de ressources mondiales pour l'acquisition d'armements. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer en ce qui concerne la conclusion d'accords, ainsi que la surveillance de leur respect et la vérification. Dans ce contexte, le Bangladesh serait heureux de jouer un rôle dans la Conférence élargie du désarmement, à Genève, si on l'y appelait.

Puisque nous sommes sur ce sujet, je ne voudrais pas omettre de féliciter, pour leurs activités, trois centres de recherche régionaux. Celui de Katmandou, auquel vous avez porté, Monsieur le Président, ainsi que M. Akashi, un si vif intérêt, a déjà accompli un travail fort utile. Correctement équipé, il pourrait activement encourager des mesures d'établissement de la confiance, qui font tant défaut en Asie du Sud. En tant que premier Secrétaire général de l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (SAARC), je dois dire que j'ai pu constater qu'un petit pas dans l'instauration de la confiance représenterait un grand pas dans le maintien de la paix dans cette partie du monde.

Car, aussi longtemps que la guerre et les conflits n'auront pas été éliminés, la promotion de la paix et de la sécurité continuera à exiger toute notre attention. Il faudra continuer à nous concentrer sur le rétablissement et le maintien de la paix. Mais il existe un sentiment croissant que la paix doit aussi se construire. Et cela ne doit pas se borner à contenir la violence ou à régler des différends; il faut aussi créer les conditions permettant d'éradiquer les causes premières des guerres et des conflits. Eliminer la pauvreté, régler le problème de la dette, arrêter la dégradation de l'environnement, combattre l'abus des drogues, et, d'une manière générale, améliorer la qualité de la vie pour tous : voilà aussi des objectifs à poursuivre.

M. Ahsan (Bangladesh)

En tant que représentant de l'un des pays les moins avancés, j'ai tendance à penser que des ventres vides menacent la stabilité plus encore que les canons. L'histoire confirmera que mon analyse est correcte. La satisfaction des besoins, plus que toutes les conventions, sera, en fin de compte, le meilleur rempart au chaos. Alors, œuvrons sur la base de cette vérité simple, mais incontournable.

La séance est levée à 17 h 20.